



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POLICE
NATIONALE 

La toxicologie au service de la sécurité routière

17 Novembre 2023

Service National de Police Scientifique
Laboratoire de Police Scientifique de Paris

Nathalie MILAN



Objectif est de mettre en lumière le rôle crucial des laboratoires dans la détection et la prévention des comportements à risque sur la route.

En 2022 : 3 550 personnes sont décédées sur les routes de France.

Dans 30 % des accidents mortels, un conducteur est alcoolisé (48 % la nuit).

1004 personnes ont été tuées dans un accident impliquant au moins un conducteur sous l'emprise d'une substance psychoactive (alcool ou stupéfiants).

52 % des conducteurs concernés sont uniquement alcoolisés ; – 26 % sous l'emprise seule de stupéfiants ; – 23 % cumulent les deux.

Contrôle alcoolémie

CAS DE CONTROLE	NATURE DU CONTROLE	AGENTS / MODALITES DU CONTROLE		CONDITIONS DU CONTROLE
ACCIDENT CORPOREL OU MORTEL DE LA CIRCULATION OU INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE ENTRAINANT SPC	OBLIGATOIRE	OPJ APJ	→ Vérifications sans dépistage préalable OU → Dépistage puis vérifications le cas échéant ⁽¹⁾	Etre en présence de l'auteur présumé de l'infraction ou des conducteurs ou accompagnateurs impliqués dans l'accident
		APJA	→ Dépistage (sur l'ordre et sous la responsabilité des OPJ)	
INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE AUTRE QUE CELLES ENTRAINANT SPC OU ACCIDENT QUELCONQUE DE LA CIRCULATION	FACULTATIF	OPJ APJ	→ Dépistage puis vérifications le cas échéant ⁽¹⁾	
		APJA	→ Dépistage (sur l'ordre et sous la responsabilité des OPJ)	
SUR INSTRUCTION DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE OU A L'INITIATIVE DES OPJ OU DES APJ	PREVENTIF	OPJ APJ	→ Vérifications sans dépistage préalable, uniquement si elles sont réalisées immédiatement et sur les lieux (ex. : éthylomètre embarqué) OU → Dépistage puis vérifications le cas échéant ⁽¹⁾	Le contrôle est réalisé même en l'absence d'infraction préalable ou d'accident
		APJA	→ Dépistage (sur l'ordre et sous la responsabilité des OPJ)	
<i>(1) Les vérifications sont réalisées en cas de dépistage positif, de refus de subir le dépistage ou de dépistage impossible (incapacité physique attestée par le médecin requis, personne décédée ou gravement blessée à la suite d'un accident de la circulation).</i>				

Conduite sous l'influence de l'alcool

Recherche de l'alcoolémie

Vérifications par prélèvement sanguin



L'état alcoolique peut être vérifié :

- soit par la mesure du taux d'alcool dans l'air expiré impliquant l'utilisation d'un **éthylomètre** ;
- soit par la mesure de ce taux dans le sang impliquant un **prélèvement sanguin** préalable.

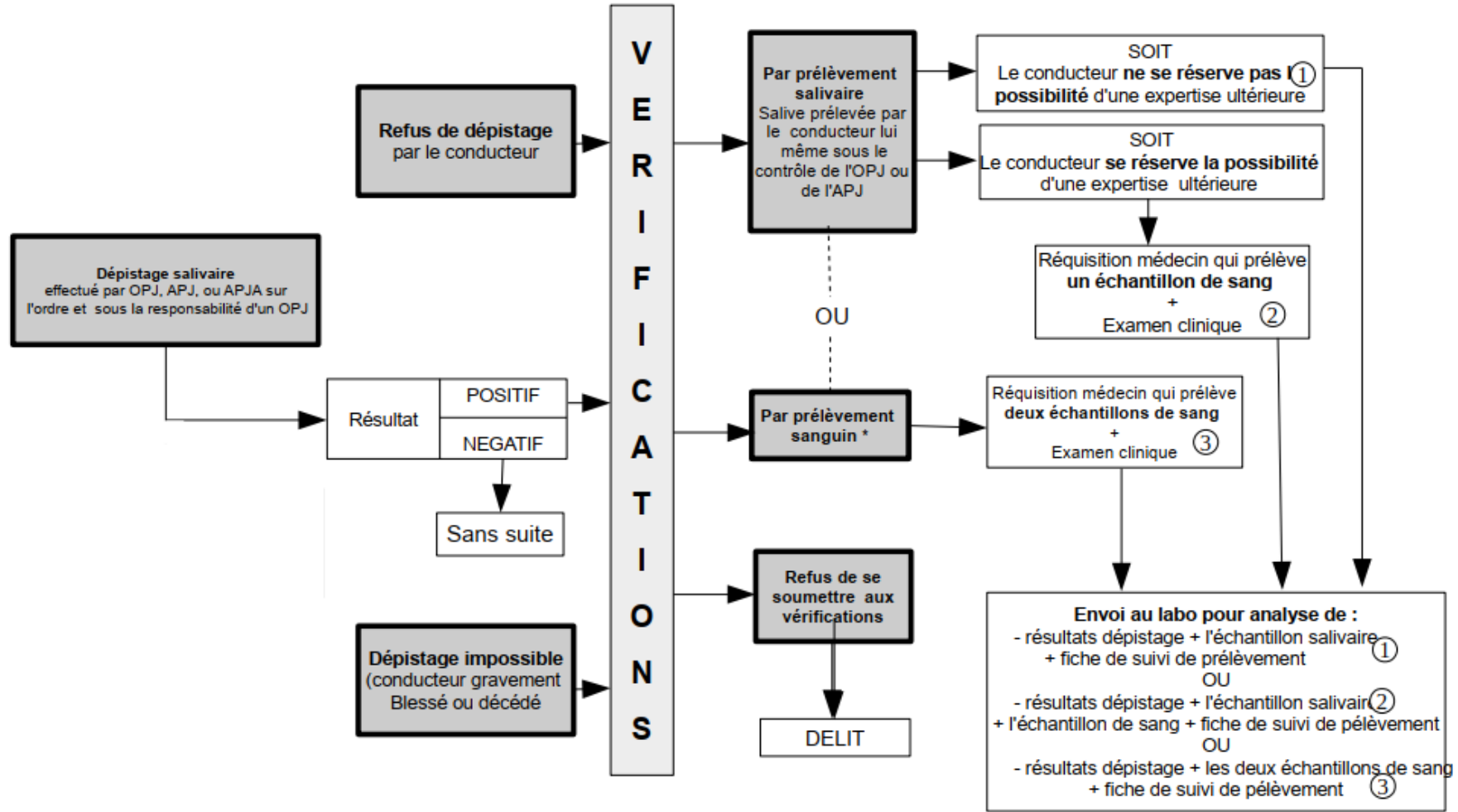
Chaque mode de vérification est exclusif l'un de l'autre.

Le recours au prélèvement sanguin reste à l'initiative des policiers intervenants lorsque :

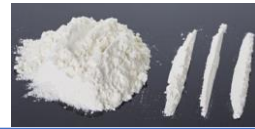
- l'éthylomètre est en panne ou indisponible ;
- l'intéressé est :
 - **en état d'ivresse manifeste** rendant impossible l'exécution des vérifications par éthylomètre ;
 - **gravement blessé** (si contre indication médicale : mentionner la décision du médecin sur P.V.) ou **décédé** ;
 - **atteint d'une incapacité physique** attestée par un médecin.

Contrôle Stupéfiants

CAS DE DÉPISTAGE DES SUBSTANCES OU PLANTES CLASSÉES COMME STUPÉFIANTS				
	CAS DE DÉPISTAGE	DÉPISTAGE	AGENTS COMPÉTENTS	PERSONNES VISÉES
A C C I D E N T	MORTEL (conséquences immédiatement mortelles pour une ou plusieurs personnes sur les lieux de l'accident)	OBLIGATOIRE		
	CORPOREL			
	MATÉRIEL			
	TOUTE INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE ⁽¹⁾	FACULTATIF	O.P.J. et A.P.J. ⁽²⁾ <i>(A.P.J.A sur l'ordre et sous la responsabilité des OPJ)</i>	Conducteur ou accompagnateur d'élève conducteur
	EXISTENCE D'UNE OU PLUSIEURS RAISONS PLAUSIBLES DE SOUÇONNER L'USAGE DE STUPÉFIANTS (ex : présence sur le siège du véhicule de résidus de produits stupéfiants ou d'objets divers pouvant faciliter leur consommation ; comportement de la personne caractérisé par des signes cliniques externes, tels que troubles de l'équilibre ou difficultés d'élocution).			
	SUR RÉQUISITIONS DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE même en l'absence d'accident, d'infraction au code de la route ou de raisons plausibles de soupçonner l'usage de stupéfiants.	PRÉVENTIF		
	À L'INITIATIVE d'un O.P.J. ou d'un A.P.J. même en l'absence d'accident, d'infraction au code de la route ou de raisons plausibles de soupçonner l'usage de stupéfiants.			



* en cas de décès du conducteur ou lorsque le prélèvement salivaire est impossible (ex : conducteur gravement blessé).



Perturbateurs du SNC	Stimulants du SNC	Dépresseurs du SNC	Médicaments
Cannabis (THC) LSD Kétamine	Cocaïne Amphétamine, méthamphétamine Ecstasy (MDMA)	Opiacés (Héroïne, morphine) méthadone GHB	Benzodiazépines, Sonnifères, dépresseurs
<p>Altération de la perception du temps, des distances – rétrécissement du champs visuel – altération des performances motrices et de la mémoire immédiate- vision déformée- hallucination</p>	<p>Euphorie - surestimation des capacités (physiques-psychiques-sensorielles) déformation des sensations visuelles (pupilles dilatées), auditives et tactiles</p>	<p>Euphorie (héroïne) - sédation – temps de réaction allongé – perte des réflexes, de l'attention, de la réalité et de la conscience des dangers et obstacles.</p>	<p>Mouvements irréguliers des yeux et difficultés d'élocution Altération du jugement désorientation</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du temps de réponse ; - Modification de la perception des distances, du temps ; - Sorties de route (surtout dans les virages) ; - Perturbations notables de la vision surtout de nuit (mauvaise appréciation des distances, erreur de vision des couleurs) ; - Temps de réaction augmenté avec des distances de freinage allongées. 	<ul style="list-style-type: none"> -Surestimation des capacités du conducteur - Prise de risque accrue ; - Vitesse excessive ; - Agressivité au volant ; - Faux sentiment de confiance ; - Perte de coordination ; - Mauvaise adaptation à une lumière vive lors d'un croisement au cours d'une conduite de nuit 	<ul style="list-style-type: none"> - Conduite lente - Perte de coordination - Somnolence - Augmentation du temps de réaction - Vision trouble - Vertige - Perte de la vision périphérique - Augmentation temps de réaction - Perte de conscience 	

Constat en 2014 (1^{ère} hausse de la mortalité routière depuis 12 ans):

- Prévalence des stupéfiants de 23,2% dans les Accidents mortels
- Les infractions pour consommation d'alcool (+13%) consommation de **stupéfiants** (+ 44%).
- 159 000 dépistages stupéfiants / 10 millions pour l'alcool



Expérimentation
Décembre 2014- juin 2015
(MILDECA – DISR – LPS75)

Décrets, arrêtés, circulaires

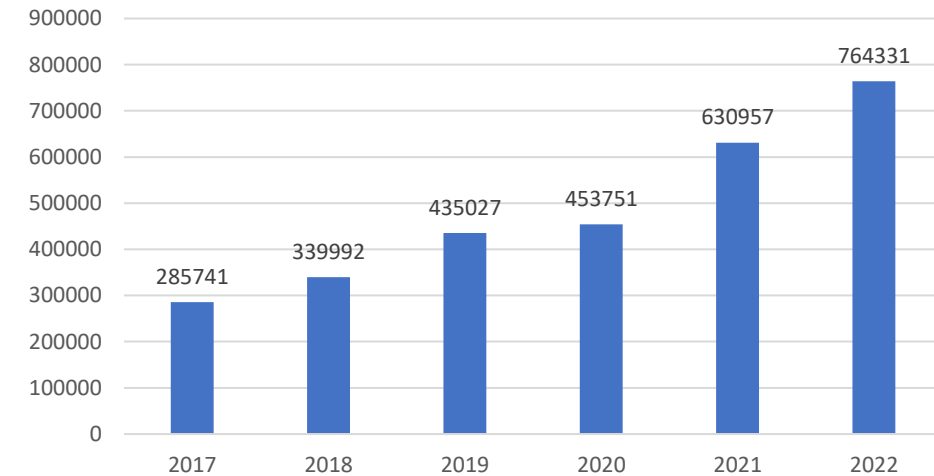
TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

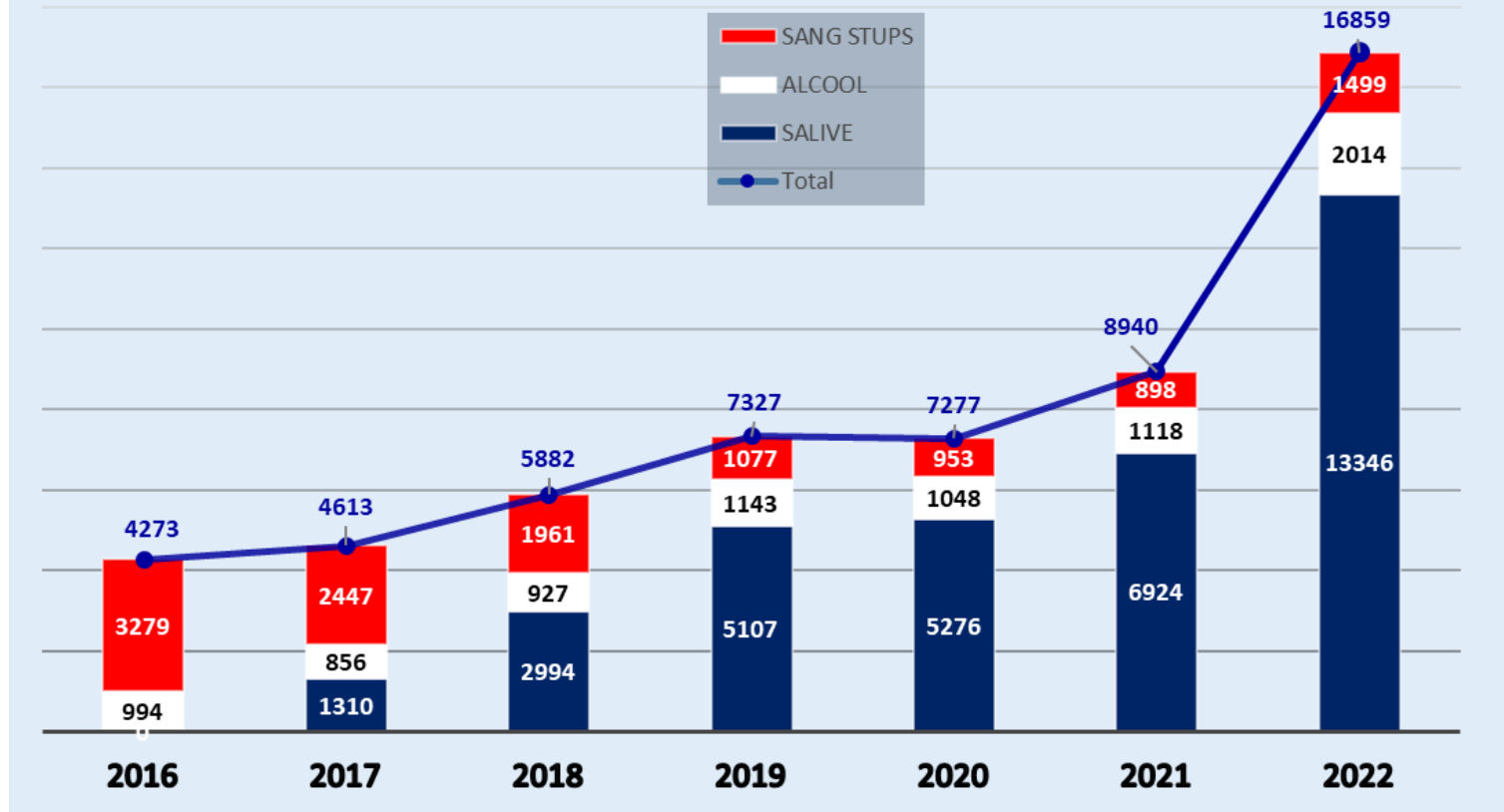
Arrêté du 13 décembre 2016 fixant les modalités du dépistage des substances témoignant de l'usage de stupéfiants, et des analyses et examens prévus par le code de la route et abrogeant l'arrêté du 5 septembre 2001 modifié fixant les modalités du dépistage des substances témoignant de l'usage de stupéfiants, et des analyses et examens prévus par le code de la route

NOR : AFS1636875A

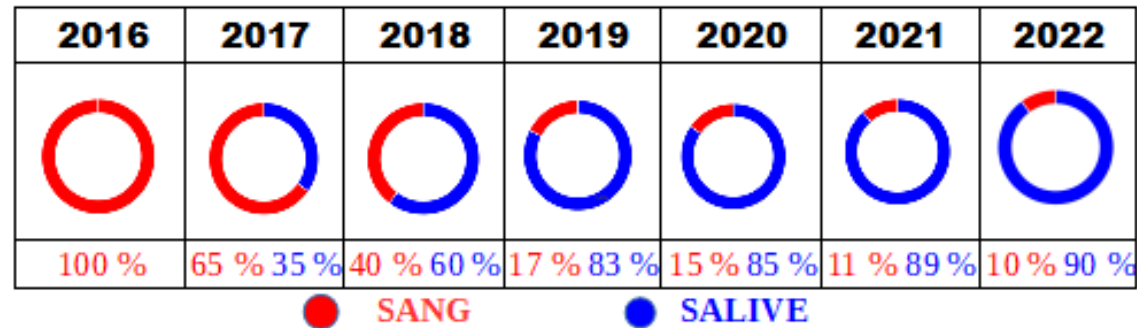
Nombre de dépistage de stupéfiants



EVOLUTION SUR 7 ANS

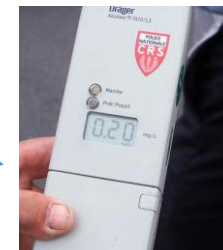
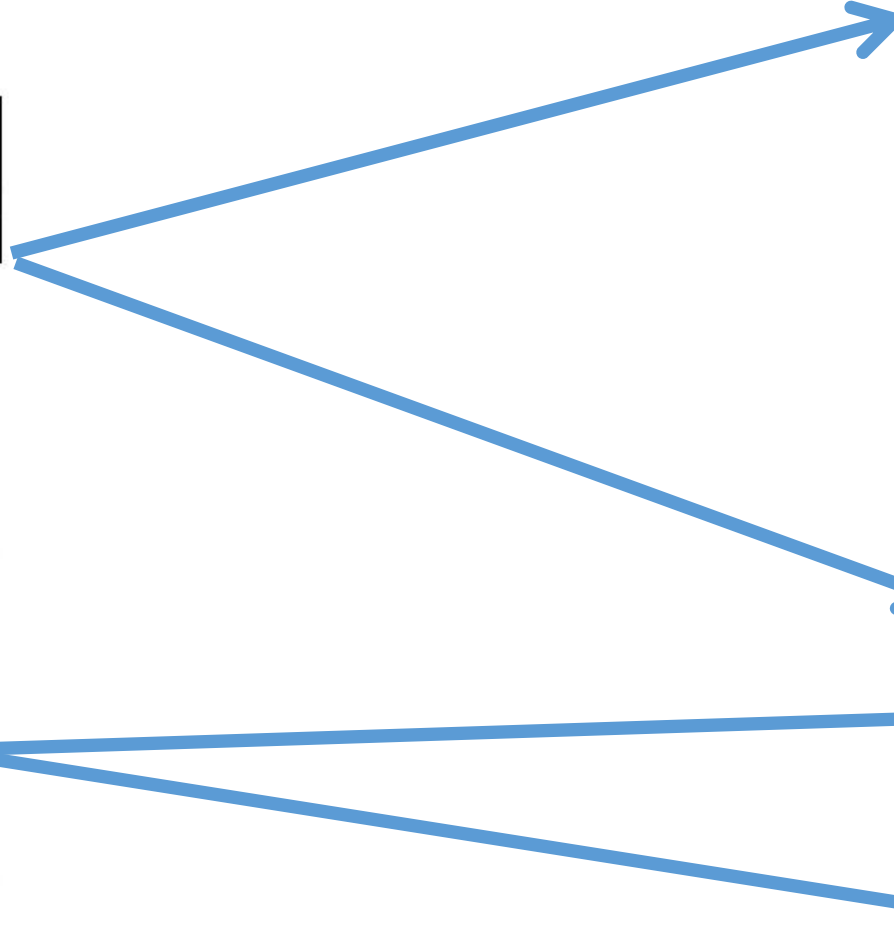


ÉVOLUTION DES STUPÉFIANTS SALIVE/ SANG





STUPEFIANTS



Air expiré

Intérêt du prélèvement salivaire:



1. Non-invasif
2. Rapidité des résultats
3. Détection récente : L'analyse de la salive peut détecter la présence récente de stupéfiants, ce qui peut être important pour déterminer si un conducteur était sous l'influence de substances psychoactives au moment du contrôle.
4. Pratique sur le terrain : Les kits de test de salive sont conçus pour être utilisés sur le terrain, ce qui permet aux forces de l'ordre d'effectuer des contrôles routiers rapidement et efficacement.

Dans quels cas faire un prélèvement sanguin :

- Accident grave de la circulation, blessures : dépistage et prélèvement salivaire impossibles
- En cas d'état d'ivresse avancée
- Pour le dosage d'alcool (impossible dans la salive)



Durées de détection

Stupéfiant	Sang*	Urine	Salive
Cannabis	6 - 12 heures (THC) THCCOOH (métabolite) : 12 - 48 heures	1 à 30 jours	3 – 6 heures
Cocaïne	4 - 6 heures BZE (métabolite) : 36 - 48 heures	36 - 72 heures	4 - 12 heures
Morphine	24 - 36 heures	36 - 72 heures	< 12 heures
Héroïne	6-MAM (métabolite) : 1 - 2 heures	6-MAM : 6 heures	6-MAM < 4 heures
Ecstasy	18 - 24 heures	24 - 48 heures	17 - 24 heures

**Ces durées sont données à titre indicatif pour des consommateurs occasionnels. Elles peuvent être allongées chez les gros consommateurs.*

41 affaires de sécurité routière avec prélèvements :

36 contrôles routiers positifs stupéfiants :

5 AVP – 1 accident mortel et 4 AVP corporels



25 Contrôles suite à infraction code de la route	11 conduites sans permis	4 accidents corporels	1 accident mortel
24 cannabis positif	8 cannabis positif	1 alcool (1,93 g/L)	conducteur mis en cause sous cannabis
1 cannabis + coc	1 cannabis+ cocaïne	1 alcool (0,57 g/L)	
	1 cocaïne	1 cannabis positif	
	1 négatif	1 négatif alcool et stups	

Contrôle véhicule sur une départementale à 18h15 en semaine Homme de 29 ans

Familles	Résultats	Substances identifiées
CANNABINOÏDES	POSITIF	Δ 9-THC
OPIACÉS	POSITIF	Héroïne 6-MAM* Morphine Codéine
TRAITEMENT DE SUBSTITUTION AUX OPIACÉS	NÉGATIF	Aucune
COCAÏNIQUES	POSITIF	Cocaïne Benzoylécgonine* Ecgonine méthylester* Cocaéthylène*
AMPHÉTAMINES	NÉGATIF	Aucune
ANESTHÉSQUES	NÉGATIF	Aucune
NOUVEAUX PRODUITS DE SYNTHÈSE	NÉGATIF	Aucune



aux fins d'analyse pour recherches de tous PRODUITS STUPEFIANTS, du taux d'ALCOOLEMIE et de la consommation de PROTOXYDE D'AZOTE

JH 17 ANS responsable d'un accident corporel grave

Alcool 0,58 g/L

THC 1.4 ng/mL

OHTHC 1.2 ng/mL

THCCOOH 18.8 ng/mL

Ballon et capsule de N2O retrouvée dans le véhicule



Accident mortel homme 26 ans nuit 3h30

Alcool 1.15 g/L

+1 ballon N2O dans la main et 2 grosses bonbonnes dans la voiture

Substances identifiées	Concentrations	Commentaires
Diazépam	124 µg/L	Anxiolytique <i>Teneur thérapeutique</i>
Nordazépam*	240 µg/L	Anxiolytique et métabolite du diazépam <i>Teneur infra-thérapeutique</i>
Oxazépam*	10,2 µg/L	
Témazépam*	6,14 µg/L	



SYNTHESE ANALYSES 2022 – LPS 75

	Salive	Alcool	Stupéfiants sang	Alcool+ Stupéfiant Sang	Alcool Stupéfiants Médicaments
Affaires	13346	1236	1499	778	10
%	79,2	7,3	8,9	4,6	0,1

Cannabis	Cocaïne	Opiacés	Amphétamines	Cathinone (3- MMC ou 4-MMC)	Kétamine
12259	1816	522	250	25	303
		189 : Héroïne (282 contrôles 240 accidents)	(193 MDMA 76 Amphétamine 11 métamphétamine)		(155 contrôles 148 accidents)
78 %	12%	3,3%	1,6%	0,16%	2%

Émergence – sous-estimée



Les résultats des analyses permettent de sensibiliser et prévenir et non uniquement de sanctionner



Encourager une collaboration continue entre les laboratoires, les autorités et le public pour renforcer la sécurité routière.

EN CONCLUSION

Les efforts conjoints des forces de l'ordre, des laboratoires d'analyse toxicologique, des autorités judiciaires et des campagnes de sensibilisation visent à réduire les accidents de la route et, par conséquent, la mortalité routière.

1 objectif commun = rendre la route plus sûre

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.**

